

durable de l'utilisation des ressources forestières est améliorée.	forestière confirment que 5.000 ha de reboisement sont aménagés durablement sur la base de plans approuvés. C 2 Les autorités provinciales et locales de l'administration forestière confirment que 10 concessions forestières communautaires formalisées et reconnues sont aménagées durablement sur la base de plans approuvés. C 3 50 communautés locales confirment qu'au moins une chaîne de valeur locale basée sur les ressources forestières (bois d'œuvre, bois énergie, charbon de bois) est améliorée (p.ex. en termes de productivité, diversité et/ou durabilité).	réserves forestières), forêts protégées, forêts de production permanente, APAC etc.) 2. Réaliser des reboisements autour les centres urbains, promouvoir la mise en œuvre des systèmes d'agroforesterie et élaborer un registre de ces boisements 3. Promouvoir une utilisation et gestion communautaire forestière durable 4. Promouvoir et développer des chaînes de valeur locales sur la base de ressources forestières 5. Promouvoir des activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée en tenant compte des groupes vulnérables et les peuples autochtones. 6. Impliquer les communautés locales et autochtones dans la production et gestion durable de ressources forestières 7. Appuyer ponctuellement la sécurisation foncière décentralisée
D La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée.	D 1 10 % des produits de charbon de bois et de bois de chauffage commercialisés sur le marché du bois énergie de Kindu sont issus des chaînes de valeur optimisées du point de vue de la durabilité. D 2 Une évaluation externe démontre que l'approvisionnement de 5 centres de consommation de bois d'énergie à partir des sources gérées d'une manière durable a augmenté de 10 %. D 3 L'efficacité énergétique le long de la chaîne de valeur de la filière bois énergie a augmenté de 20% (solutions techniques, foyers améliorés, combinaison des matériaux de combustion etc	1. Actualiser et mettre en œuvre un schéma d'approvisionnement de bois énergie dans le contexte des villes importantes et appuyer l'opérationnalisation du Système d'Information du Suivi de Bois Energie 2. Promouvoir des solutions techniques d'efficacité énergétique pour le bois d'énergie (foyers améliorés, carbonisation améliorée, briquettes et sciure, etc.) 3. Promouvoir des chaînes de valeur de la filière bois énergie à partir de la perspective d'une meilleure exploitation énergétique et la durabilité 4. Appuyer des partenariats publique-privée pour mettre en œuvre des solutions d'énergie alternative
E La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée.	E 1 Deux systèmes agricoles améliorés (une pour l'agriculture dans la forêt dense, une pour l'agriculture dans les savanes) sont reconnus comme systèmes de conseil par l'administration agricole provinciale. E 2 10.000 ménages pratiquent l'agriculture améliorée selon les	1. Développer des approches agricoles durable (agriculture dans la forêt dense, agriculture dans les savanes) y inclus des systèmes d'agroforesterie, les cultures pérennes et élevage au maintien des ressources forestières (E 1) 2. Renforcer les capacités des services techniques (étatique : Environnement, Agriculture, de Recherche, Cadastre, Développement Rural, de la Société civile) dans une perspective d'agriculture durable y inclus l'appui matériel, apports de semences

deux systèmes dans les zones d'intervention	améliorées, leur multiplication et leur large diffusion (E 1) 3. Sensibiliser et former les paysans et producteurs à la base de nouvelles approches agricoles 4. Appuyer les propriétaires et les utilisateurs des terres avec les accords communs pour l'utilisation rationnelle des terres 5. Appuyer l'installation des champs école pour sensibiliser les communautés sur les nouvelles pratiques d'agriculture durable 6. Appui à l'émergence des services financiers en milieu rural 7. Promotion des chaînes de valeur à partir de l'agroforesterie et des chaînes d'approvisionnement libre de déforestation 8. Promouvoir la conservation et la transformation des produits agricoles 9. Mettre en place des approches contre les feux de brousse et l'amélioration des pâturages 10. Accompagner des comités de gestion dans l'entretien des voies d'évacuation de desserte agricole
---	---

3.3 Plan d'action pour la phase de démarrage

Afin de garantir que tous les acteurs locaux (institutions étatique, société civile, secteur privé, bailleur de fonds etc.) sont impliqués dans la planification stratégique et opérationnelle du projet et que des informations suffisantes sur les données de base soient disponibles, une phase de 6 mois de démarrage est prévue. Sur la base des résultats des discussions et des négociations avec les acteurs du Maniema et sur la base de collecte de données de base et des études de faisabilité, la GIZ cherche à adapter et détailler les informations sur les indicateurs, les chaînes de valeur sélectionnées, le zonage des activités agricoles et forestiers, la couverture de paysage (quels territoires et chefferies), et le besoin précis des acteurs clés en matière de renforcement de capacités. Après 6 mois, c'est prévu de présenter un cadre logique et plan de travail détaillé.

Lors de la phase de démarrage le séquençage des différents aspects clés du projet sera un objet d'attention particulier afin de garantir un déroulement qui répond aux réalités de ces aspects clés (exemples : durée procédures légaux CFCL, mise en place pépinières etc.).

Pour les 6 premiers mois du projet, les activités suivantes sont prévues en conséquence.

Activités planifiées	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Résultats attendus/ indicateurs	Responsable	Partenaires impliqués
Organisation atelier stratégique									
Identification des partenaires clés pour la planification stratégique	X	X					Partenaires identifiés	coordination BGF	Gouverneur Maniema
Organiser l'atelier de la planification	X	X					logistique organise,	Equipe admin BGF	Gouverneur Maniema
Identifier des zones d'intervention du projet (territoires et chefferies)		X					Zone d'intervention identifiées	Modérateur BGF	Participants d'atelier
Mettre à jour la liste des partenaires et acteurs relevant pour le projet		X					Carte des acteurs	Modérateur BGF	Participants d'atelier

Elaborer un cadre logique détaillé pour le PIREDD Maniema, y inclus un modèle de résultat, change of theory, les processus clés		X					Draft cadre logique élaboré	Modérateur BGF	Participants d'atelier
Elaborer une stratégie de renforcement des capacités avec les partenaires clés		X					Draft stratégie de renforcement des capacités élaboré	Modérateur BGF	Participants d'atelier
Elaborer une stratégie de suivi et évaluation du projet avec les partenaires clés		X					Draft stratégie de suivi et évaluation élaboré	Modérateur BGF	Participants d'atelier
Elaborer un format pour le plan de travail avec les grands lignes		X					Modèle de plan travail élaboré	Modérateur BGF	Participants d'atelier
Mettre sur place une comite de gestion		X					Comite formalise avec les TDRs existants	Gouverneur Maniema	Participants d'atelier
Plan de travail									
Finalisation de la stratégie de renforcement des capacités suivant les discussions bilatérales avec tous les partenaires/acteurs relevant			X	X			Stratégie de renforcement de capacité finalisé	Technicien BGF	Partenaires/Acteurs Maniema
Finalisation de cadre logique suivant les discussions bilatérales avec tous les partenaires/acteurs relevant à Maniema			X	X			Cadre logique finalisé	Technicien BGF	Partenaires/Acteurs Maniema
Développer un plan de travail suivant les discussions bilatérales avec les partenaires/acteurs relevant a Maniema			X	X	X		Plan de travail finalisé	Technicien BGF	Partenaires/Acteurs Maniema
Finaliser la stratégie de suivi et évaluation suivant les discussions bilatérales avec les partenaires/acteurs relevant a Maniema				X	X		Stratégie suivi-évaluation finalise	Technicien Suivi évaluation BGF	Partenaires/Acteurs Maniema
Atelier Validation									
Organiser un atelier avec le comite de gestion pour valider plan de travail et autres documents clés					X		Plan de travail valide	Gouverneur Maniema	Comite de gestion
Etudes/Consultants									
Faire une évaluation des opportunités de la mise en valeur et restauration des paysages forestière (MEOR)	X	X	X	X	X	X	Rapport MEOR Zonage activités RPF	IUCN	MEDD, ICCN, partenaire cle
Faire une étude sur les potentiels agricoles – savane et foret	X	X	X	X	X	X	Rapport	Consultant BGF	Devisons Agriculture
Collecter les données de base écologiques et socioéconomiques	X	X	X	X	X	X	Base de données existant	Consultants BGF	Communautés
Elaborer des mécanismes de plainte pour le projet			X	X	X	X	Mécanisme élaboré et mis sur place	Consultant BGF	Comite de gestion
Elaborer un système de suivi-écologique, couverture forestiers	X	X	X	X	X	X	Système élaboré	Consultant BGF	MEDD, ICCN, partenaire cle
D'autres activités qui constituent un bon point de départ									
Finalisation de 3 PDL en cours d'élaboration et capitalisation d'expérience	X	X	X				3 PDLs finalise et valide Rapport de capitalisation	Technicien PDL BGF	ETDs CLDs
Supporter des activités de la mise en œuvre des activités de 3 PDLs a partir des subventions locales				X	X	X	Rapports de la réalisation et de capitalisation d'expérience	Technicien PDL BGF	ETDs CLDs
Finaliser l'appui technique pour la concession foresterie communautaire Bisemulu	X	X	X				Rapport de capitalisation - best practice	Technicien foret BGF	CEBOK,

Effectuer des activités de la sensibilisation de la population sur les thématiques pertinents pour le projet		x	X	X	X	X	Rapport de la réalisation, suivi de succès	Technicien communication BGF	Radio
Recrutement du personnel en priorité	X	X	X	X	X	X	personnel recruté	RAF BGF	Coordination

3.4 Groupes cibles, autres parties concernées et zones d'intervention

Groupes cibles

La population totale de la province est estimée à 4 014 084 habitants en 2017 (Source : PNSD) sur une superficie de 132 250 km² et avec un taux d'accroissement de 3,3% par an. La population urbaine représente 43% contre 56,5% en milieu rural. La densité humaine est faible (16 habitants/km²) par rapport à la moyenne nationale et avec des disparités selon les territoires et des concentrations marquées dans les périphéries des agglomérations urbaines et péri-urbaines. Le Maniema compte sept territoires (Lubutu, Punia, Kailo, Pangi, Kibombo, Kasongo et Kabambare), 34 secteurs/chefferies, 317 groupements, et 2 808 villages. Avec une incidence de la pauvreté évaluée à 62,9%, le Maniema compte parmi les provinces intermédiaires en matière de pauvreté (Source : PNSD).

Dans le Maniema, l'agriculture reste l'activité principale. La population pratique surtout la culture traditionnelle des aliments de base. Selon la zone, l'agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, le commerce de la viande de brousse, la pêche et vente de poissons, l'élevage de volaille et petit bétail, la collecte des PFNL, l'exploitation artisanale du bois d'œuvre, l'exploitation du bois d'énergie (charbon de bois et bois de chauffe), les travaux techniques, le petit commerce et l'enseignement figurent parmi les activités économiques de la population.

Les mesures du projet ciblent la population rurale pauvre des zones d'intervention du projet, qui dépend des biens et services fournis par les écosystèmes (forestières, savaniques, etc.) de ces zones comme base de leur subsistance et de l'économie rurale, et qui sont des acteurs principaux derrière les changements d'utilisation des terres observés dans la province. Parmi les groupes cibles, un accent particulier est mis sur la population autochtone dont les modes de vie sont particulièrement liés aux forêts.

Les groupes cibles bénéficient directement des mesures du projet, tels que la mise en œuvre des PDL, la gestion communautaire des forêts et les APAC, la promotion des revenus forestiers, agroforestiers et agricoles et le développement des chaînes de valeur. Parmi les groupes cibles figure également la population de la zone tampon du PNL, qui bénéficie en plus de la promotion des activités de conservation-développement et de la valorisation des services écosystémiques comme prévu dans la stratégie de conservation communautaire. Le nombre de bénéficiaires directs des mesures du projet pourra être estimé dans le cadre de la planification opérationnelle détaillée.

Les coopératives ainsi que les petites et moyennes entreprises agricoles et forestières dans les zones d'intervention font également partie du groupe cible dans le cadre de la promotion de la gestion durable des forêts, l'agriculture durable et des chaînes de valeur dans ses différents sous-secteurs. Leur nombre ne peut pas encore être quantifié.

Avec les interventions du projet dans l'amélioration des conditions cadres au niveau de la province, des impacts positifs indirects sont attendues sur l'étendue de la province. Le groupe cible s'élargit donc à la population totale de la province.

Les agents du Gouvernement provincial et ses ministères sectoriels concernés (entre autres plan, aménagement du territoire, environnement, intérieur et décentralisation, agriculture), l'ICCN et les administrations des parcs, la CPEDD, l'IPAPEL, IPDRAL, les divisions provinciales concernées et leurs services déconcentrés, les représentants des ETDs et les structures CLD, CARG et CoCo, les organisations de la société civiles ainsi que les institutions de recherche et universités bénéficient d'un accompagnement dans des processus spécifiques et du renforcement des capacités afin de mieux pouvoir remplir leurs rôles en tant que médiateurs et dans la mise en œuvre des plans et stratégies provinciales.

Dans le groupe cible, les inégalités entre les femmes et les hommes existent en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre et aux ressources naturelles, la participation aux processus économiques, les différents niveaux d'éducation et de formation et la participation active aux structures et processus décisionnels. Le projet applique le système *Safeguards+Gender* de la GIZ, dans le cadre duquel des points d'entrée concrets pour l'intégration du genre selon les extrants et activités du projet ont été identifiés et pris en compte dans la conception du programme. Les institutions partenaires et autres acteurs impliqués dans sa mise en œuvre sont conseillés et formés à l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments. L'aspect genre est également pris en compte au niveau local, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre de modèles de gestion participative et de mesures alternatives de revenus. Dans le cadre des formes de gouvernance locale, la participation accrue des femmes est encouragée et surveillée par un système de suivi pour les aspects genre dans le programme.

La promotion des principes de participation et de coresponsabilité ainsi que la mise en place de processus transparents de planification, de gestion et de coordination sont considérées comme des facteurs de réussite du projet. Cela concerne particulièrement la population locale et autochtone ainsi que les acteurs institutionnels des différents segments de la société. Dans ce contexte, des plates-formes de dialogue et des mécanismes de plainte sont créés dans le but de créer des formats qui permettent d'équilibrer les intérêts, promouvoir les compromis, engager la coopération et générer la cohésion sociale.

Zones d'intervention

En tant que programme intégré REDD+ le PIREDD Maniema est de vocation provinciale. Une grande partie de ses interventions visent des effets systématiques qui touchent toute la province pour l'atteinte de l'objectif global. Tout un extrant (extrant A) est dédié à l'amélioration des conditions cadres au niveau de la Province ce qui est la clé pour la mise en échelle des bonnes pratiques. Le focus sur la coresponsabilité des autorités et structures partenaires facilitera d'avantage la mise en échelle et la durabilité des résultats sur l'étendue de la Province.

Des zones prioritaires pour des interventions sur terrain – par exemple, activités agricoles, reboisements et agroforesterie – seront identifiées en collaboration avec les autorités concernées lors du début du programme. L'identification se fera sur la base de critères comme les dynamiques actuelles et futures de déforestation et changement de couverture des sols, la présence des zones classées comme aires protégées, forêts classées, forêts de production, concessions forestières et minières, zones agricoles, zones de forte densité humaine ainsi que la disponibilité des surfaces pour les activités alternatives comme

l'agroforesterie, afforestation, activités agricoles, etc. La présence et fonctionnalité des structures partenaires et la présence des groupes cibles sera également prise en compte.

3.5 Structure de tutelle et structures partenaires

En tant que projet de coopération technique bilatérale dans le secteur de l'environnement qui intervient au niveau national ainsi qu'au niveau des provinces du Maniema et Sud-Kivu, la structure de tutelle politique de la contribution allemande est traditionnellement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Pour le PIREDD et les interventions dans la province du Maniema, le gouvernorat de la province est le partenaire politique principal. Cela se reflète également dans les structures de pilotage du programme (voir chapitre 3.5).

Les partenaires principaux dans la mise en œuvre du projet comprennent les ministères provinciaux sectoriels concernés (en particulier plan, aménagement du territoire, environnement, intérieur et décentralisation, agriculture) et les structures locales (services déconcentrés, les représentants des ETDs et les structures CLD, CARG et CoCo) ainsi que les organisations de la société civile (par exemple les structures et réseaux des groupes autochtones, les groupes de femmes, le réseaux des aires protégées, organisations non gouvernementales (ONG) internationales et nationales/locales). En tant que membre du comité de pilotage le Groupe de Travail Climat REDD+ Renové (GTCR-R) prendra son rôle dans le suivi et l'accompagnement du projet. La coopération avec des partenaires du secteur de l'éducation soutient la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités, l'ancrage du savoir-faire et le transfert des connaissances. Dans le cadre de la promotion des activités agricoles, forestières et agroforestières et ses chaînes de valeur, la coopération, avec des acteurs économiques comme les coopératives ainsi que les petites et moyennes entreprises agricoles et forestières, est recherchée.

Les groupes d'acteurs comme les associations féminines, de jeunes, de peuples autochtones pygmées et locales sont également pris en compte à tous les niveaux et toutes les étapes de la mise en œuvre du projet. Un accent particulier est mis sur leur représentation et participation dans les formats de gouvernance comme les plate-formes multi-acteurs, les comités locaux et autres formats au niveau de groupement, d'ETD, de territoire et de province ainsi que dans le comité de pilotage du projet.

En général, les acteurs provinciaux étatiques et non-étatiques ne disposent pas de capacités financières, matérielles et humaines adéquates pour remplir leurs rôles respectifs pour la conservation efficace des espaces forestiers et pour la mise en œuvre réussie des modèles d'utilisation durable des forêts et des services écosystémiques.

Les textes légaux pour la conservation de la nature, l'utilisation durable des forêts, la décentralisation et autres processus clés existent et sont connus au niveau des acteurs provinciaux. Cependant, leur application reste faible dû aux capacités limitées de l'administration provinciale dans la mise en application et le suivi.

La participation active de la population aux processus de développement local, lesquels sont souvent conçus comme des processus top-down, est insuffisante et ne constitue donc pas un facteur de soutien dans le processus de changement nécessaire. Les structures locales (CLD, CARG, CoCo et autres) n'existent pas encore partout dans la zone d'intervention et, parfois, ne sont pas opérationnelles. Les conditions de travail dans les différentes structures au niveau local (transport, équipements, technologies, etc.) sont précaires, les

connaissances techniques du personnel et leur motivation limitées. Le comportement entrepreneurial parmi les acteurs des structures, coopératives et petites entreprises locales ne se ressent que peu.

Les tensions fréquentes concernant les préoccupations des groupes de populations autochtones et locales dans les zones périphériques des aires protégées ne sont pas traitées efficacement par les autorités étatiques de manière à trouver des solutions durables. Des mécanismes de résolution et médiation des conflits n'existent pas ou ne sont pas fonctionnels.

Le projet adresse ces besoins de renforcement des capacités aux niveaux individuel, organisationnel et sociétal afin que ses parties prenantes puissent formuler, négocier et mettre en œuvre leurs propres idées de réforme et de développement. La GIZ se considère comme responsable des processus de réforme qu'elle soutient.

3.6 Interactions avec d'autres programmes de développement dans le pays partenaire

Le Maniema compte une multitude d'ONGs nationales, une dizaine d'ONGs internationales ainsi que plusieurs agences des Nations Unies. En 2015, les cinq secteurs prioritaires pour les interventions des acteurs de développement étaient le secteur de l'eau, hygiène et assainissement, santé, sécurité alimentaire, protection et éducation. Un quart des interventions dans la province étaient des actions humanitaires et les trois quarts intervenaient dans le développement et la gouvernance (OCHA, 2015). Depuis mai 2017, avec la détérioration de la situation sécuritaire dans certains territoires de la province, la présence des acteurs humanitaires a d'autant plus augmenté.

La coopération au développement allemande est présente dans la province depuis environ 15 ans avec des interventions dans l'éducation, le développement rural et, depuis de 2011, dans le secteur de l'environnement. Les interventions de la coopération allemande dans le secteur de l'environnement au Maniema font partie du programme de coopération germano-congolaise « Politique environnementale, protection et utilisation durable des ressources naturelles en République Démocratique du Congo ». Ce programme englobe la Coopération Technique (GIZ) et la Coopération Financière (KfW) et est financé par le ministère fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement durable (MEDD) et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) – dans le but d'améliorer la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts tropicales et la situation économique des populations locales pauvres dans les régions ciblées, entre autres dans les zones périphériques du Parc National de la Lomami (PNL) au Maniema et le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) au Sud Kivu, Nord Kivu et Maniema.

Le programme « Maintien de la biodiversité et gestion durable des forêts (BGF) » sert d'hôte pour le programme PIREDD. Ce projet vise à améliorer la situation socio-économique de la population locale et autochtone dans les zones périphériques des parcs nationaux. Il est mis en œuvre en synergie avec les projets de coopération financière, au Maniema notamment le programme « Conservation de la Biodiversité et gestion durable des Forêts » qui soutient la gestion durable des 6 aires protégées – entre autres le PNL et PNKB (les deux situés partiellement au Maniema) –, et finance entre autres des investissements pour améliorer les conditions de vie dans leurs zones périphériques. Le projet de coopération financière « Gestion intégrée des aires protégées » concerne le Parc National de la Lomami dans le souci d'appuyer le programme de la conservation communautaire et de contribuer à l'amélioration des

conditions de vie de la population riveraine des aires protégées, tout en respectant la protection de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles.

La mise en œuvre synergétique des projets de coopération technique et financière allemands ainsi que la collaboration avec les ONGs nationales, internationales et les interventions d'autres bailleurs de fonds au Maniema constituent un fort potentiel pour augmenter l'efficacité et la durabilité des impacts du PIREDD.

3.7 Stratégie de renforcement des capacités

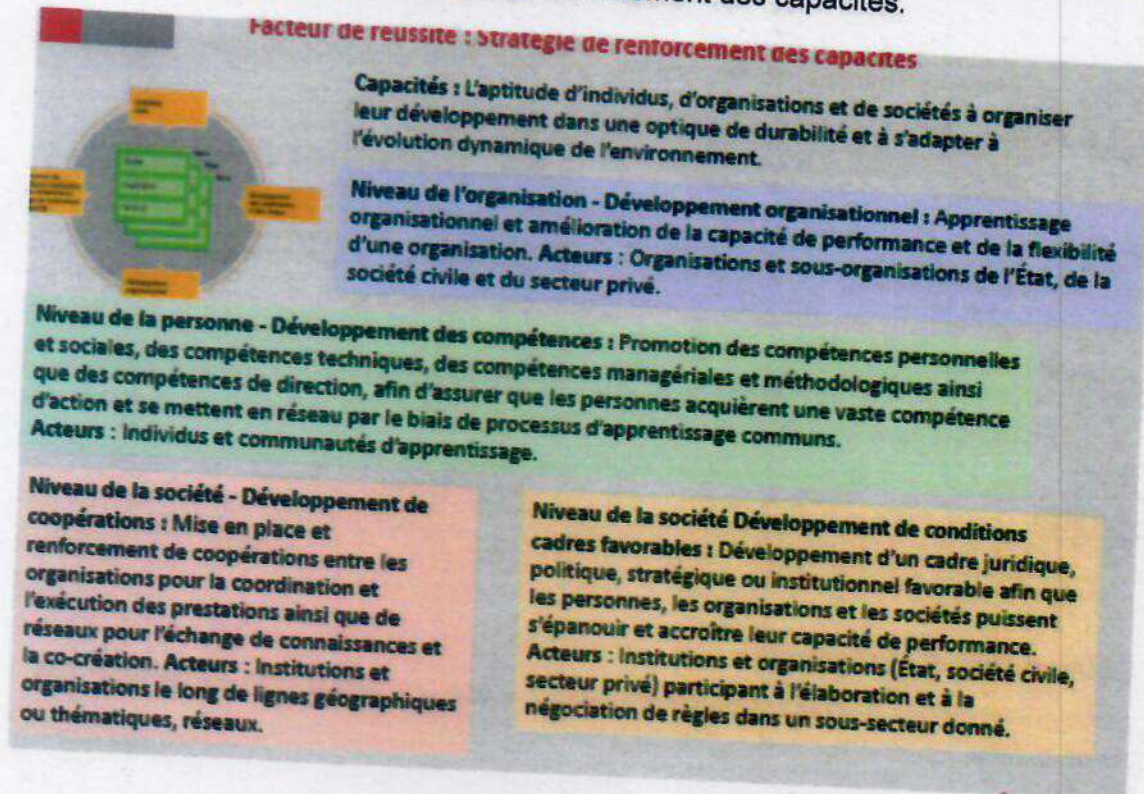
La GIZ possède une forte expérience pratique en matière de soutien au développement des capacités. En s'appuyant sur leurs approches et instruments éprouvés, nous allons les développer et les orienter vers les besoins de nos différents partenaires au Maniema. GIZ aidera les personnes à développer leur expertise professionnelle et leurs capacités de gestion proactive. Nous allons conseiller les structures gouvernementales provinciales et décentralisées pour traduire leurs objectifs et leurs processus de changement en textes légaux et en stratégies. Ces cadres politiques et sociétaux habilitants au Maniema sont essentiels à des réformes efficaces et durables. Sans ces cadres, les changements resteraient isolés et, à moyen terme, inefficaces.

Notre soutien au développement des capacités sera fourni en référence précise au potentiel ou aux déficits existants en matière de développement des capacités, en tenant compte des défis existants. Dans ce projet la GIZ voit le développement des capacités comme un processus qui appartient aux parties prenantes. Les parties prenantes doivent avoir un intérêt direct dans le processus, en assumer la responsabilité et être activement engagées dans la réalisation de l'objectif de changement. Cela suppose que les personnes et les organisations concernées voient un avantage pour elles-mêmes dans les changements souhaités et soient disposées à les réaliser.

Dans le PIREDD Maniema la GIZ utilisera notre modèle de gestion Capacity WORKS qui soutient l'opérationnalisation de notre approche de développement des capacités. Il nous permettra de fournir des services de conseil flexibles pour répondre aux besoins de nos partenaires au Maniema. Et il nous permet de soutenir des processus de changement dont les résultats ne peuvent être pleinement anticipés et qui peuvent comporter des revers, des conflits et des obstacles. Notre soutien apporté à des processus de changement de ce type ne peut réussir que s'il maintient une perspective systémique et holistique. Capacity WORKS fournira les outils nécessaires à cette tâche. En outre, notre modèle de résultats permet aux utilisateurs de visualiser l'ensemble du processus de changement souhaité d'un point de vue systémique et de sonder en permanence d'autres options stratégiques.

Dans le contexte du PIREDD Maniema on note que les processus de renforcement des capacités ont besoin de temps pour se dérouler et produire leur impact. Nos services d'appui au développement des capacités permettront le renforcement des capacités des individus (en particulier les agents de changement) en transférant l'expertise et les compétences techniques et en développant des capacités proactives et méthodologiques pour la résolution autonome des problèmes. En même temps, nous allons soutenir également le développement organisationnel des organisations partenaires, ainsi que la coopération, la mise en réseau et les processus de négociation entre les acteurs (c'est-à-dire les individus, les organisations et les gouvernements, etc.).

Au cours de la phase du démarrage du projet pendant les premiers 6 mois, il est prévu d'élaborer une stratégie en collaboration avec des partenaires et d'autres acteurs, tels que les bénéficiaires potentiels de subventions locales. Cette stratégie sera mise en œuvre au cours du projet et garantira que les acteurs respectifs disposent des compétences et des capacités nécessaires. Dans ce contexte également, une évaluation régulière est prévue pour mesurer et apprécier l'efficacité des mesures de renforcement des capacités.



Matrice de renforcement des capacités Cible : Projet « BGF »				
Durée de 01-2018 à 06-2021	Niveau de la personne	Niveau de l'organisation	Niveau de la société	
	Développement des compétences	Développement organisationnel	Développement de coopérations	Développement de conditions cadres favorables
Atouts, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) dans le champ d'action sociétal	4. Par organisation, un changement effectif au niveau org. demande quelles compétences?	1. Le niveau de l'organi- sation se prête comme point de départ. Com- menter par une analyse, p.ex. diagnostic orga- nisationnel, SWOT, autre	7. Par thématique: quelle coopération existe, quelle qualité?	10. Par thématique: quelles sont les conditions cadre? Quelle qualité?
Capacités à renforcer	5. Par organisation, identifier les compétences requises qui manquent	2. Par organisation: quelles capacités requises mais améliorables?	8. Quelle coopération à renforcer? Quelles capa- cités requises pour ce faire?	11. Quelles conditions cadres à renforcer? Quelles capacités requises pour ce faire?
Mesures et hypothèses de résultats connexes	6. Par organisation: quelles mesures? Hypothèses: quelles améliorations attendues?	3. Par organisation: quelles mesures? Hypothèses: quelles améliorations attendues?	9. Quelles mesures? Hypothèses: quelles améliorations attendues?	12. Quelles mesures? Hypothèses: quelles améliorations attendues?
Interactions avec les autres niveaux	13. Interactions entre les 4 niveaux CW (voir livre CW, pages 128-129)			
Mesures complé- mentaires d'autres projets/acteurs dans le même champ d'action sociétal	14. Interactions des mesures à tous les 4 niveaux CW avec les mesures d'autres acteurs - Éviter des duplications, chercher des complémentarités, négocier dans le système plus large de coopération, p.ex. avec d'autres PFI			

3.8 Gouvernance du programme

Une bonne gouvernance d'un programme est basée sur des processus bien élaborés et des procédures claires.

Le PIREDD Maniema sera ancré dans le programme de coopération germano-congolaise BGF, qui vise à étendre, consolider et ancrer les approches participatives et fondées sur les droits humains dans l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques dans les alentours des parcs nationaux de la Lomami (du côté Maniema) et Kahuzi-Biega (du côté Sud-Kivu). Le programme de coopération germano-congolaise BGF et la contribution du FONAREDD pour le PIREDD Maniema sont mis en œuvre conjointement pour l'atteinte de l'objectif global susmentionné, dans deux lignes de financement séparées.

La mise en œuvre par la GIZ correspond à ses propres règles et procédures en matière d'organisation et de gestion, en conformité avec ses Manuels d'Opération et les accords entre la GIZ et le PNUD tels que spécifiés dans le document « *Administrative Support Services Agreement* ». Cela va assurer la bonne gouvernance du programme au niveau des procédures.

En plus la GIZ a déjà identifié des processus clés pour le projet et va continuer cette identification avec les partenaires pendant la phase du démarrage du projet.

Le pilotage du programme PIREDD est effectué à trois niveaux distincts : le niveau politique est celui où l'on négocie et fixe les objectifs, les valeurs fondamentales et les règles de conduite dans la coopération. On y surveille la réalisation des objectifs et on convient des ajustements à apporter à ces derniers. C'est également à ce niveau que se traitent les conflits d'intérêts fondamentaux et les entorses aux valeurs communes. Dans le cadre du PIREDD, le pilotage politique est assuré par les principaux organes de gouvernance du FONAREDD, notamment le Comité de Pilotage et le Comité Technique du Fonds.

Le niveau stratégique définit le chemin suivi pour atteindre les objectifs. On y dresse le constat de l'avancement de la mise en œuvre et des écarts par rapport aux prévisions, on y réfléchit aux options stratégiques et on y convient des jalons d'étape pour la suite. C'est donc en règle générale à ce niveau que se traitent les défis de management auxquels le projet se trouve confronté.

Le pilotage stratégique du PIREDD est fait selon les normes fixées et est assurée par un Comité de Pilotage présidé par le Gouverneur de la province du Maniema avec les représentants des partenaires clés étatiques, société civile, peuple autochtones, secteur privé, bailleur de fonds etc. La composition exacte du Comité de Pilotage et ses termes de référence seront déterminés lors du début du projet pour inclure les parties prenantes les plus concernées tout en gardant la taille du COPIL gérable.

L'objectif de ce comité de pilotage est de prendre les décisions sur les grands lignes stratégiques et opérationnels du projet, de valider le plan de travail, résoudre les conflits éventuellement et donner de recommandations.

Groupes thématiques

Afin de garantir que tous les acteurs impliqués dans différents thématiques travaillent ensemble au niveau provincial et échangent également des informations avec les acteurs correspondants, la création de groupes de travail est prévue. Ce travail se fera aussi envers le reste des collègues GIZ BGF au Sud Kivu et à Kinshasa afin de capitaliser les expériences.

L'échange régulier aura lieu via des plateformes digitale ainsi que des réunions face à face sur place. Jusqu'à présent, les thèmes suivants ont été identifiés :

- Chaines de valeur avec les sous-groupes Bois, bois-énergie, et agricoles,
- Gouvernance locale – Plan Développement local,
- Droit de l'homme, Concessions forestiers communautaires,
- Aires Protégées,
- Restauration des paysages forestières,
- Paiements pour Services Environnementaux

Un ajustement des thématiques peut être effectué après les 6 premiers mois de la phase de démarrage du projet.

3.9 Suivi et Evaluation

Le but du système de suivi-évaluation du projet PIREDD est de collecter des données (situation de départ, évolution, observation et identification continue des risques / défis / obstacles) permettant d'apprécier les changements engendrés par les actions mises en œuvre, afin de nourrir les rapports réguliers et ajuster la planification. Les informations générées par le système ont pour objectif de rendre compte aux mandataires et aux partenaires, et servent de base pour les évaluations du Programme.

Structuration du suivi-évaluation

Objectif du Programme : L'objectif principal poursuivi par le programme se définit comme suit : « La population et les communautés des zones d'intervention dans la province du Maniema ont bénéficié de la mise en valeur durable des ressources agricoles, forestières et pastorales ».

Résultats à atteindre : Des résultats sont définis afin de s'assurer que l'objectif principal du Programme sera atteint suivant l'échéance programmée.

Indicateurs justifiant l'atteinte des résultats et extrants : Les indicateurs justifiant l'atteinte ou non des résultats et extrants définis et par conséquent de l'objectif du projet sont associés aux résultats et extrants. Ces indicateurs sont déjà définis dans le document et seront ajuster pendant les prochaine 6 mois de la phase du démarrage du projet ainsi que dans la matrice des résultats.

Jalons : Les indicateurs définis et associés aux résultats du Programme, sont segmentés chacun en jalons (étapes intermédiaires à réaliser) pouvant conduire à l'atteinte de l'indicateur. Les périodes de réalisation des jalons sont synchronisées avec les Périodes de Monitoring du Programme.

Activités : Chaque année avant la fin du 1^{er} trimestre, les activités à réaliser, en lien avec les jalons définis pour chaque indicateur, sont définies en concertation avec les différents partenaires. Les activités jugées importantes en lien avec les résultats, mais qui n'ont pas de jalons d'attache, peuvent aussi être définies.

Outil Suivi-évaluation

Matrice des résultats : C'est le cadre logique de tout projet de la GIZ. Elle donne un aperçu synthétique du Projet. Elle détermine l'objectif du Programme, les principaux résultats de chaque champ d'actions du Programme, les indicateurs de réussite avec leur valeur initiale et valeur cible.

Documentation Suivi-evaluation

C'est le document dans lequel sont rapportées chaque semestre, les avancées atteintes par le Projet, au regard des jalons définis préalablement. Il permet également aux experts techniques de donner leur point de vue sur les difficultés, risques constatés pouvant amener à réorienter l'approche des actions à mener.

Ce document reprend les différents Résultats du Projet tels que définis dans le modèle de résultats. A chacun des résultats est associés les risques y relatifs, les indicateurs, les commentaires sur la compréhension de l'indicateur, l'approche à suivre pour l'atteinte de l'indicateur, les experts techniques ayant la Responsabilité de la mise en œuvre des activités, les Acteurs clés (partenaires), la Méthode de collecte de données pour le suivi-évaluation, les Jalons, les Commentaires sur l'état d'avancement et les Actions urgentes à mener si nécessaire il y a.

Chaque semestre, les indicateurs ainsi que leurs jalons définis sont évalués selon le code couleur suivant :

En bonne voie	Ecart	Ecart important	Dérouté	Pas d'évaluation
---------------	-------	-----------------	---------	------------------

Plan d'Opérations : Le Plan d'opérations est un document cadre de l'opérationnalisation des principaux blocs d'activités identifiés. Il intègre les jalons, les décisions à prendre, les responsabilités ainsi que les étapes de mise en œuvre d'une stratégie. Il couvre une période précise : un rythme annuel a fait ses preuves dans la pratique.

Rapport Annuel : Chaque année, à travers un Rapport Annuel, le Projet rend compte sur les avancées et réalisations. Ce rapport décrit les évolutions, les modifications concrètes et les actions requises pouvant garantir l'atteinte des objectifs assignés.

Calendrier de Suivi La collecte des données sur la mise en œuvre des indicateurs se fait chaque semestre. La liste des indicateurs actualisés et les documents associés doivent être soumis à l'expert en suivi-évaluation

3.10 Évaluation des impacts et des risques – safeguards GIZ

3.10.1 Commentaires sur les impacts économiques, écologiques et sociaux attendus

Impact général : A travers ses piliers, le PIREDD contribue directement à toutes les dimensions de la durabilité. Dans la perspective de l'Agenda 2030 (Objectifs de développement durable, ODD), le projet contribue directement à la conservation des ressources (ODD 15 – préservation et restauration des écosystèmes terrestres) et soutient également l'objectif de protection du climat (ODD 13) en raison de la fonction des forêts comme puits de carbone. L'objectif 6 (accès à l'eau) est étroitement lié à cet objectif en raison de la fonction de stockage de l'eau de la forêt. En renforçant les droits de la population autochtone dans les zones périphériques des aires protégées, le programme contribue à promouvoir sa participation et donc à mettre en œuvre l'ODD 16 (sociétés pacifiques et inclusives). La question d'une large participation est également une préoccupation centrale de la promotion de la planification du développement au niveau local, soutenant ainsi la mise en œuvre de l'ODD 17 (villes et communautés durables). La promotion d'une croissance économique durable (ODD 8) contribue à la réduction de la pauvreté (ODD 1) et à la sécurité alimentaire (ODD 2). En outre, l'utilisation économique des produits forestiers et agroforestiers, en particulier par les femmes, a un impact important sur l'objectif 5 (égalité des sexes). La RDC étant un membre clé de la COMIFAC, avec le Plan de Convergence II comme référence principale, le PIREDD renforce indirectement l'aspect des partenariats mondiaux évoqués dans l'objectif 17 des ODD, dans le cadre de la conservation de la biodiversité et de la gouvernance forestière.

Impacts écologiques : Le PIREDD se concentre principalement sur la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières. Les conditions actuelles d'utilisation des écosystèmes dans la province du Maniema mettent à rude épreuve leur stabilité. Le soutien du programme vise à freiner cette évolution et à l'inverser à long terme. Outre la préservation de la biodiversité, d'autres fonctions centrales de la forêt sont indirectement promues : en tant que réservoir d'eau naturel et régulateur du bilan hydrique, comme protection contre l'érosion et la dégradation, mais aussi comme réservoir de carbone qui combat l'effet de serre, ainsi que pour prévenir les inondations. Le programme soutient la mise en œuvre du Plan de Convergence II et favorise, dans ce contexte, l'émergence de bonnes pratiques en matière d'agriculture et de sylviculture durables pour leur diffusion dans la région.

Impacts économiques : Sous le principe « exploiter pour conserver », le programme soutient le développement et la mise en œuvre de solutions et de modèles qui permettent d'utiliser la forêt de manière durable afin d'assurer l'autosuffisance (par exemple les populations locales et autochtones), son intégration dans la sécurité alimentaire locale et sa gestion et transformation régulières. L'amélioration des techniques de production, la plantation d'arbres individuels dans les systèmes agroforestiers et les mesures d'amélioration des sols permettront d'accroître la productivité. L'utilisation d'essences de haute qualité, la transformation des produits forestiers et agroforestiers et l'optimisation de chaînes de valeur sélectionnées contribuent à augmenter les revenus de la population rurale. Dans l'ensemble, cela renforce la résilience économique, une meilleure participation aux processus économiques locaux et la réduction de la pauvreté pour une partie du groupe cible. Cela vaut en particulier pour les femmes, pour lesquelles les forêts et l'agroforesterie représentent une source de revenus essentielle. Le développement des possibilités d'emploi dans les secteurs voisins (par exemple

les transports, les différentes formes de tourisme) favorise le développement local. Les modèles de gestion participative et communautaire génèrent également des revenus au niveau des autorités locales, qui peuvent être utilisés pour des projets au niveau communautaire.

Impacts sociaux : La promotion des principes « participation et coresponsabilité » est une prérogative centrale du programme et s'inscrit dans différentes perspectives. L'ensemble du processus de planification du développement local (p. ex. la cartographie participative, la planification du développement elle-même) est très participatif. Les modèles coopératifs et communautaires d'aménagement des zones forestières désignées valorisent les principes dans les cycles économiques locaux. Cela crée des opportunités de revenus pour la mise en œuvre de projets sociaux définis conjointement dans la planification du développement au niveau du village et de la communauté. Dans le contexte général, il s'agit de soutenir activement les femmes ainsi que les populations autochtones dans leur accès aux ressources forestières et leur participation aux activités économiques. La mise en place de mécanismes de plainte vise également à renforcer la participation et s'inscrit dans le cadre de la conception d'un processus de gouvernance institutionnelle large dans les zones périphériques, qui renforce la cohésion sociale et réduit le potentiel de conflit. Le programme contribue ainsi à la mise en œuvre des droits humains à la participation et à l'égalité des chances, tout en créant des compétences de dialogue et de négociation.

3.10.2 Analyse Safeguards

Une analyse des risques de caractère politique, sécuritaire, social et d'exécution ainsi que des mesures d'atténuation des risques a été effectuée lors de la conception du PIREDD Maniema comme élément clé du processus interne d'assurance de qualité.

Le PIREDD Maniema – comme tout projet mise en œuvre par la GIZ – implémente le système *Safeguards+Gender* de la GIZ. Ce système définit des mesures pour éviter ou atténuer les impacts négatifs non intentionnels dans les domaines de l'environnement et du climat, des droits humains, de la sensibilité aux conflits et du genre. Les détails sur ces analyses Safeguards et Gender se trouve dans l'annexe.

Au-delà des mesures prises dans le cadre du système *Safeguards+Gender*, des activités particulières du PIREDD peuvent demander des évaluations individuelles de leurs impacts sociaux et environnementaux spécifiques selon les standards internationaux.

Risque	Mesures d'atténuation
Risques politiques	
La conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts, ainsi que des conseils sur un certain nombre de normes internationales de conformité (par exemple, environnement, affaires sociales, droits humains, corruption, etc.), exigent un engagement politique à long terme . Après le changement de gouvernement, des changements de	Le maintien du dialogue politique peut maintenir vivante la volonté de réforme. La diversification des partenaires, le renforcement des capacités au niveau de la population et des structures locales ainsi que le choix de mesures axées sur les groupes cibles peuvent assurer des impacts durables même dans l'absence d'une volonté de réforme au plus haut niveau.

priorités et des changements de personnel sont encore possibles aux niveaux national et provincial. Cela peut avoir un impact négatif sur les processus de réforme qui exigent une continuité et donc sur une partie de la réalisation des objectifs.

Risques sécuritaires

La dynamique du conflit dans l'Est du pays se poursuit et est difficile à évaluer. Cela peut affecter la poursuite des processus de changement à long terme et la durabilité des mesures. L'instabilité de la situation conflictuelle dans l'Est de la RDC, ainsi que la fragilité de la situation sécuritaire causée par la présence des groupes armés peut entraver les mesures de mise en œuvre dans la province du Maniema (par exemple, accès aux groupes cibles, sécurité du personnel) ou même entraîner leur suspension.

Les possibilités d'influence directe sont très limitées. Le PIREDD sera intégré dans le système de sécurité et de gestion des risques de la GIZ. La réalisation des analyses de conflit, une surveillance continue de la situation sécuritaire et le maintien d'une capacité de communication permanente ainsi que l'adaptation réactive de la mise en œuvre sont des piliers pour l'atténuation de ce risque. En plus, le PIREDD est conçu sensible aux conflits et au contexte.

Risques sociaux

La pauvreté et le fort sentiment d'isolement et d'oubli au sein de la population restent des facteurs importants qui menacent le **tissu social au Maniema**. Les principaux types de conflits rencontrés dans la province du Maniema trouvent leur origine dans des litiges fonciers, des conflits de voisinage ou dans les fermes, des conflits ethniques et tribaux, la sorcellerie et l'aide humanitaire. Les conflits sur l'accès à la terre sont basés sur la pensée tribale ou sur la vente de terres par les héritiers traditionnels à des parties qui restreignent ensuite l'utilisation des terres. Les conflits fonciers et forestiers sont très répandus, notamment en ce qui concerne les limites des exploitations agricoles. Les conflits continuent à perturber les moyens d'existence des ménages dans les zones affectées.

Une série des mesures peut être prise par le PIREDD dans la mise en œuvre de ses activités :

- Avant l'identification des partenaires ou des parties prenantes, une analyse des acteurs est recommandée pour identifier les alliances, la position et la dynamique de conflit en relation avec le(s) acteur(s) concerné(s) et éviter les constellations de conflit potentiels.
- Adoption intersectorielle et de façon participative, consensuelle et inclusive des différents schémas ou plans par les acteurs concernés.
- Améliorer le niveau d'information de la population locale et autochtone, structures locales etc. sur la législation existante.
- Renforcer les processus de gouvernance locale participative (processus de dialogue, mécanismes de résolution des plaintes et conflits, protocoles d'accord de gestion, comités de développement local et de conservation de la nature, conseils agricoles ruraux de gestion)
- Implication des autorités traditionnelles dans les processus de consultation et de décision, dans le respect des principes démocratiques

Les populations autochtones et locales dépendent souvent fortement de

Le PIREDD Maniema considère les populations autochtones et locales comme des partenaires et

l'utilisation des ressources forestières. L'utilisation industrielle et agricole par des acteurs privés et l'attribution des aires protégées ont de plus en plus privés ces populations de leurs moyens de subsistance. Leurs pratiques traditionnelles d'utilisation de ressources forestières ont été criminalisées. Une faible considération des populations autochtones et locales pourrait encore plus les marginaliser.	acteurs clés dans la gestion durable des ressources. Il assure la forte intégration et implication des populations autochtones et locales dans la conservation communautaire, le renforcement des capacités au niveau local, la planification du développement (Comités de développement au niveau de village, groupement et secteur/chefferie), la gestion des forêts et les reboisements et autres activités du programme. En plus, le PIREDD renforce l'approche des aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire. Parallèlement à l'application systématique de l'approche « <i>Do-no-harm</i> », des mesures de sensibilisation, une gestion claire des critères de sélection, transparence dans la communication et l'action, ainsi qu'une attitude de réceptivité et de dialogue peuvent réduire ces risques.
Risques d'exécution	
Les faiblesses en capacités financiers, personnels et de mise en œuvre des services étatiques et structures locales peut conduire à des attentes excessives vers le PIREDD de la part de la population et à une surcharge des plans de développement. Cela comporte le risque d'une perte de motivation et d'un ternissement d'image et peut avoir un impact négatif sur l'appropriation et la participation proactive du groupe cible. La substitution de ces insuffisances par des moyens personnels et financiers externes par des bailleurs signifie souvent que les agences sectorielles échappent à leurs responsabilités souveraines et deviennent dépendantes des programmes d'appui.	Le PIREDD focalise sur le renforcement des capacités, l'appropriation et la co-responsabilité pour contrecarrer une orientation vers l'aide financière. L'accompagnement des mesures autofinancées (à travers les propres moyens des ETD ou des revenus générés par des activités économiques communautaires) ou mises en œuvre avec leur propre main d'œuvre renforce le sens de co-responsabilité. Les mesures d'information et de communication peuvent pallier le risque des attentes excessives.
Les défis logistiques au Maniema créent des difficultés opérationnelles – notamment dans des zones éloignées de la capitale provinciale. Les déplacements par voie terrestre sont limités à un petit nombre d'axes qui offrent un accès limité à l'intérieur de la province. L'utilisation des motos et des bateaux est inévitable pour les routes, les pistes et les voies	En raison du risque d'accès limité dans de nombreuses zones, les zones d'intervention pour la mise en œuvre des activités sur terrain doivent être discutées et identifiées avec l'accessibilité/logistique/sécurité du personnel comme facteurs clés. La budgétisation des activités doit prendre en compte une possible fluctuation des prix ainsi que des coûts logistiques/d'acquisition supplémentaires.

navigables au-delà de ces limites. Pendant la saison des pluies, même les routes établies sont parfois impraticables. Les véhicules et autres marchandises sont soumis à des coûts de transport élevés. Les coûts des produits de base (eau, carburant, produits alimentaires de base) fluctuent considérablement en raison des conditions météorologiques et d'autres facteurs qui empêchent la livraison régulière des produits. Assurer des normes minimales de sécurité pour le personnel détaché est plus coûteux ici qu'ailleurs dans le pays.	
La mise en œuvre du PIREDD entraîne de nombreux risques du caractère administratif, financier et managérial, résultant notamment de la coopération avec différents partenaires externes, de l'attribution des financements (subventions locales) ainsi que des grands achats.	Le suivi du programme (suivi de la mise en œuvre et de l'impact ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures de réduction des risques) surveille étroitement les services, leurs qualités et l'atteinte des bénéficiaires du programme. Les résultats de ce suivi font l'objet du rapportage au FONAREDD. Une vérification est régulièrement menée par le responsable du programme et par les contrôles internes ainsi que des audits externes et les audits effectués par le département de révision de la GIZ. Les mesures d'accompagnement, suivi et contrôle qui doivent être prises par la GIZ se reflètent également dans le déploiement du personnel. Pour la structure administrative du projet, une séparation des fonctions sera introduite. Si la séparation des fonctions n'est pas possible en raison d'un manque de personnel, d'autres mesures de contrôle sont nécessaires. Un(e) responsable administratif et financier du projet est responsable de l'application des réglementations commerciales et administratives et des normes de qualité (par exemple en matière d'approvisionnement, de comptabilité, de recouvrement rapide des créances sur des tiers, etc).
Le risque élevé de corruption, généralement répandu, existe également dans le contexte du programme. Cela peut avoir un impact négatif sur la mise en œuvre, le degré de réalisation des objectifs ou l'image du programme.	L'approche du programme d'une mise en œuvre proche de la population réduit le risque. L'introduction d'instruments de suivi et de responsabilisation au niveau communautaire et l'application stricte des procédures GIZ/FONAREDD réduisent le risque, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers. Les plates-

	formes de dialogue et les mécanismes de plainte peuvent avoir un effet préventif et prévenir les pratiques de corruption.
Des pandémies globales et régionales (par exemple COVID-19 et Ebola) peuvent avoir des effets néfastes sur la mise en œuvre du projet et notamment mener à des retards dans la mise en œuvre des activités et dans l'atteinte des résultats.	La GIZ met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter la propagation des virus en question (mesures sanitaires, distanciation sociale, sensibilisation etc.) et en même temps maintenir un niveau adéquat d'opérationnalité (par exemple par le travail mobile et des formats à distance).

Textes et outils sur les Sauvegarde Socio-Environnementale REDD+

La GIZ pendant la phase de démarrage du PIREDD fera une étude pour examiner quels outils de sauvegarde prévus dans le REDD+ en République Démocratique du Congo à mettre en place pour le PIREDD.

Un aspect déjà prévu concerne l'établissement de deux mécanismes de gestion des plaintes au niveau de la province de Maniema (concernant PNL et le secteur forestier).

4. Bibliographie

- BAD (2010), Analyse de la pauvreté en RDC
- CIFOR (2015), Agriculture and deforestation in the DRC
- GIZ/PBF (2012), Analyse de la filière Bois Artisanal dans la province du Maniema
- Gouvernement de la RDC (2012), Stratégie de la République Démocratique du Congo Stratégie-Cadre Nationale REDD+
- Gouvernement de la RDC (2015), Plan d'Investissement REDD+ de la RDC
- MECNT (2012), Étude qualitative sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en RDC
- MECNT (2016), Etat des Lieux du Personnel du Secrétariat Général à l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, 1er Mars 2016
- UN OCHA (2015) Qui Fait Quoi Où ? L'Action Humanitaire par Territoire Province de Maniema
- PNSD (2019) Plan Quinquennal de Développement de la RDC 2018-2022
- MPECNT (2017) Programme Provincial Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité de la province du Maniema
- REDD-PAC (S.A.), Modélisation des changements d'utilisation des terres pour la RDC 2000 - 2030
- UNICEF (2008), Pauvreté des enfants et disparités en RDC

ANNEXE I Analyse Genre

Les forêts de la République démocratique du Congo (RDC) hébergent une diversité biologique unique au monde et revêtent une importance capitale pour le climat mondial. Elles sont traditionnellement une ressource importante pour la subsistance de la population locale et pour l'économie du pays. Les ressources naturelles durables sont donc importantes pour le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo. Femmes et hommes ont généralement un accès différent aux services écosystémiques. Il est essentiel de comprendre ces différences pour s'assurer que les stratégies et activités visant à améliorer l'accès aux services écosystémiques et leur valorisation puissent apporter des avantages à tous les sexes. Plusieurs études montrent que la participation effective des femmes dans les comités exécutifs améliore la gouvernance forestière et constitue un élément clé de la gestion durable des forêts. Bien que le gouvernement congolais exprime une volonté officielle d'intégrer les questions de genre dans les stratégies et plans d'actions, la mise en œuvre en réalité n'a pas lieu. Il est donc particulièrement important d'examiner le secteur forestier et agricole sur les différences entre les sexes, promouvoir les rôles des femmes et groupes vulnérables dans tous les domaines.

Le projet « Maintien de la Biodiversité et du gestion durable des Forêts » vise à introduire des approches innovantes de conservation et de gestion durable des forêts en vue de réduire les pressions sur les forêts naturelles et la biodiversité ainsi que d'améliorer la situation socio-économique de la population locale. Le PIREDD Maniema est cofinancé par les fonds CAFI et est intégrée dans les approches réussies de la GIZ dans le domaine de l'utilisation durable des forêts et de la biodiversité, de la planification locale au développement et du renforcement de capacités.

La GIZ comprend la dimension genre comme élément-clé du développement durable. La stratégie genre de la GIZ envisage à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en intégrant systématiquement la dimension du genre dans le cadre des services externes de la GIZ comme au sein même interne de l'organisation. La promotion de la femme et l'égalité entre hommes et femmes sont un aspect des droits humains, une condition de la justice sociale. Les analyses de genre servent à reconnaître les liens de causalité sexospécifiques dans le programme et à identifier les problèmes, potentiels et les impacts négatifs imprévus pour planifier des mesures appropriées dans le cadre du projet. Les observations et recommandations de cette étude visent à soutenir le projet dans le développement de stratégies et d'activités efficaces pour promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte forestier et à garantir que les activités du projet n'ont pas de conséquences involontaires sur les groupes vulnérables pendant leur mise en œuvre selon l'approche DoNoHarm.

L'analyse de genre suit la structure officielle des analyses de genre de la GIZ. Ici on va fournir d'un bref résumé avec les points clés :

Les dimensions de genre dans le pays ou la région

La situation des femmes congolaises reste toujours préoccupante et les inégalités fondées sur les sexes très persistantes dans tous les niveaux (institutions politiques, société civile) et toutes les classes.

La société congolaise traditionnelle est généralement régie par un système de patriarcat. En général, le rôle d'autorité de l'homme et la position de subordination de la femme est traduit à travers les différentes institutions et la vie sociale.

Le cadre juridique international et national est défini et offre une marge de manœuvre pour faire respecter l'égalité des sexes. Cependant, la réalité montre que les femmes continuent à faire l'objet de discriminations multiples dans les sphères publique et privée.

Des inégalités hommes-femmes persistent dans tous les domaines de la vie quotidienne, parmi les plus importantes l'éducation/scolarisation, santé et pauvreté. Les femmes, et surtout des femmes pauvres des milieux ruraux, sont confrontées avec une faible autonomie financière. Une large part des hommes, à tous les niveaux de la société, sont critiques quant à l'autonomisation de la femme et la voir comme attaque directe contre les hommes, leur statut et leur pouvoir. Les hommes réagissent souvent par la violence domestique pour défendre leur statut.

Les dimensions de genre dans le secteur

Le secteur forêt-environnement est toujours principalement géré par les hommes. Les inégalités entre les sexes dans le secteur sont particulièrement déterminées par les facteurs suivants les normes sociales et les règles institutionnelles des communautés rurales

la division du travail entre les sexes dans la gestion des forêts

l'absence de connaissances de base sur le genre

le droit successoral et la dépendance financière de la femme

le droit de propriété du titre foncier

Malgré les multiples sensibilisations de femmes, le taux de participation des femmes tant au niveau provincial que local aux activités liées à la gestion durable des forêts n'atteint pas toujours le 30 % exigé par la loi du pays. Les défis majeurs liés à l'éducation de la femme et le préjugé de la société

Les statistiques du BGF montrent que la participation des femmes aux ateliers était plutôt faible, tant au niveau étatique qu'au niveau local. Il semble qu'une meilleure compréhension du contexte soit nécessaire pour motiver les femmes à participer

Sensibilité et compétences en matière de genre et parité au sein de la/des organisation(s) partenaire(s)

Une compréhension réaliste de l'égalité des sexes en général manque chez les partenaires à tous les niveaux (du ministère aux communautés villageoises). Les contraintes suivantes expliquent l'absence d'activités liées au genre :

Manque de données fiables et actualisées sur l'égalité des sexes dans le secteur forestier

Une appréciation limitée et parfois même une résistance au concept de genre à tous les niveaux

Ressources humaines et financières limitées pour les activités de genre.

Concentration des activités de genre et de développement par le gouvernement, la société civile et les autres parties prenantes dans les zones urbaines

Le manque d'informations ventilées par sexe et le manque de compétences en matière d'analyse de genre

Représentation insuffisante des femmes aux postes de direction et, par conséquent, absence de représentation des préoccupations des femmes

Même si certains plans d'action nationaux identifient des problèmes liés au genre dans le secteur forestier et agricole, les mesures politiques ne semblent pas suffisantes pour résoudre ces problèmes et les méthodes d'application appropriées font défaut

Actions pour une configuration sensible au genre à transformer les rapports de genre

1. Actions de promotion de l'égalité des sexes	2. Actions visant à éviter ou atténuer les effets négatifs non intentionnels possibles
Renforcement des capacités des femmes Formation modulaire dans la gouvernance (gestion des parcs). Former les femmes par exemple dans des positions de leadership et/ou avoir une bonne représentation des femmes au sein des structures de gouvernance du parc/comité villageois Autonomisation financière des femmes Acquérir une autonomie financière et une indépendance vis-à-vis des hommes par des activités génératrices des revenus (chaines de valeur, reboisement, etc.) Défense des droits des femmes et particulièrement les droits d'accès à la terre, les droits de propriété et les droits fonciers Sensibilisation des leaders politiques et des communautés, des gardiens de la coutume. Acquisition des titres de propriété et/ou les droits fonciers garantis par les femmes	Sensibilisation sur l'égalité des sexes : Renforcement des capacités sur le genre et l'égalité des sexes pour les partenaires (femmes ET en particulière les hommes) dans tous les niveaux (national, provincial, villageois) Analyse de la planification des activités Dans la planification semestrielle du projet, les champs d'action discutent toutes les activités avec le point focal du genre, qui vérifie les impacts négatifs et positifs sur l'égalité des sexes et fait des propositions d'amélioration Développement d'un système de suivi sensible à l'égalité des sexes La documentation systématique des effets positifs et négatifs des activités et interventions ont sur les relations entre les sexes et sur les différentes situations de vie et préoccupations des femmes et des hommes
Actions couvrant tous les Extrants	
Le BGF applique une théorie du changement transformatrice et sensible au genre pour s'engager vers l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Il est fortement conseillé au BGF d'affirmer la collaboration avec des acteurs forts de l'égalité de genre comme Réseau Action Femmes (RAF), le Collectif des Associations Féminines pour le Développement (CAFED) et Rien sans les Femmes La mise en place de réseaux inter-thématiques (informels et formels) où les femmes peuvent échanger leurs points de vue, organiser des événements et attirer d'autres femmes pour les motiver d'être active dans le secteur	Le BGF applique l'approche DoNoHarm dans toutes les activités Améliorer le suivi des activités genre, par exemple par introduire un système des questionnaires pour évaluer l'impact des activités (par exemple par introduire des questionnaires directement après les activités/formations et quelques semaines/mois après pour voir si la sensibilisation était durable) Intégrer les chefs traditionnels et les autorités indirectement en partageant des succès stories d'activités menées par des femmes et montrer que l'égalité des sexes est un avantage pour les femmes et les hommes afin qu'ils se sentent moins menacés Pour renforcer les femmes sans trop s'immiscer dans le système social et pour éviter une augmentation de violence des hommes menacés par l'autonomisation le BGF applique l'approche « men as agents of change » et inclus les hommes dans la sensibilisation
Actions pour Extrait A : <u>Les conditions cadre liées à la conservation des forêts et l'utilisation durable de la biodiversité et des ressources agro-sylvo-pastorales sont améliorées</u>	
Former les partenaires sur l'intégration des questions de genre et des droits humains dans les politiques, stratégies, approches, processus et instruments Conseiller l'intégration des aspects du genre dans les plans d'action/stratégies pour le Maniema (politique forestière nationale, stratégie d'énergie bois au niveau de la province, ...) Renforcer les capacités des femmes en niveau technique : Les femmes ont besoin d'acquérir des aptitudes par la formation et l'information pour être capables d'assumer des positions de leadership dans la gestion et la conservation de la biodiversité	Sensibilisation de l'équipe BGF et les partenaires sur l'importance de la diversité dans les équipes : Pourquoi est-il important de protéger et inclure les femmes et les autres groupes vulnérables ?
Actions pour Extrait B <u>Les processus de gouvernance locale sont améliorés</u>	
Promouvoir des structures d'épargne organisées par des femmes (et potentiellement avec des hommes) Sensibiliser sur l'importance d'une participation des femmes dans les activités de développement lors des assemblées générales d'information au niveau de chaque village Respecter la représentativité de 30% de femmes dans l'élection des comités de développement (si possible) à tous les niveaux (villages, groupements, chefferies), Encourager les candidatures féminines par des succès stories partagées par des émissions de radio et des brochures	Ateliers sur la diversité au sein des équipes/pays : Pourquoi est-il important de protéger et inclure les femmes et les autres groupes vulnérables ? Sensibilisation des hommes comme "Agents of change" : comment dois-je et comment puis-je, en tant qu'homme, soutenir les femmes dans le secteur ? Sensibilisation des femmes contre les violences sexuelles/le harcèlement sexuel Introduire des mécanismes de plainte (y inclus des complaints du harcèlement sexuel)
Actions pour Extrait C <u>La mise en valeur de l'utilisation durable des ressources forestière est améliorée</u>	
Affirmer l'autonomisation financière des femmes par promouvoir des activités génératrices de revenus et de valeur ajoutée en tenant compte des groupes vulnérables et les peuples autochtones :	Promouvoir une sensibilisation et/ou animation communautaire sur les droits d'usage des ressources et les droits d'accès à la terre des femmes en particulier auprès des gardiens de la coutume.

Appliquer l'approche « Reach-Benefit-Empowerment » par analyser les rôles et les relations entre les sexes tout au long de la chaîne de valeur, identifier les contraintes liées au sexe, évaluer les conséquences de ces contraintes et prendre des mesures pour les supprimer.

Appliquer l'approche chaînes des valeurs transformatives au genre (par exemple pour bois d'énergie)

Appliquer l'approche chaînes des valeurs sensibles au genre dans les chaînes des valeurs local (par exemple pour les produits forestiers non ligneux)

Appuyer les femmes avec la sécurisation des titres foncière par des formations et une consultation continue.

Financer des projets communautaires pour les besoins des femmes par les revenus des activités économiques communautaires (par exemple la gestion des concessions communautaires, les chaînes de valeur locales)

Renforcer les compétences de comportement entrepreneurial des femmes par des ateliers et la création des réseau femmes

Distinguer les femmes autochtones et les femmes rurales comme deux groupes vulnérables différents. Créer un échange, mais aussi proposer aux groupes des mesures individuelles de formation et de sensibilisation

Organiser des émissions radio traitant l'importance des femmes/groupes vulnérables comme agents de la gestion durable des forêts et de l'environnement

Formations à la communication non violente pour les partenaires afin de démanteler les normes sociales apprises

Applique l'approche « men as agents of change » et inclus les hommes dans la sensibilisation (par exemple par une système de jumelage et par ouvrir des atelier pour les hommes sur la masculinité)

Actions pour Extrait D La mise en valeur énergétique des ressources ligneuses autour des centres urbains est améliorée

Promouvoir des femmes entrepreneur : Travailler avec des femmes entrepreneurs déjà établis (par exemple Wotech RDC) et les étudiantes par lancer des concours de technologie pour les énergies renouvelables

Imiter l'approche de Solar Sister : Solar sister achète en gros des produits d'énergie renouvelable et les distribue à des femmes entrepreneurs qui sont bien respecter dans ses communautés rurales. Ces distributeurs les revendent sur les marchés locaux et par l'intermédiaire de leurs réseaux, distribuant ainsi des lampes solaires et des poêles écologiques et réalisant une marge bénéficiaire.

Réduire le risque que la promotion des foyers améliorés avec les femmes ne renforce le stéréotype selon lequel les femmes ont leur place dans la cuisine par inclure les hommes dans les ateliers

Actions pour Extrait E La mise en valeur d'une agriculture durable a été améliorée

Appuyer l'installation des champs école pour sensibiliser les femmes sur les nouvelles pratiques d'agriculture durable

Appuyer l'accès aux services financiers pour les femmes, Sensibiliser sur la défense des droits des femmes et particulièrement les droits d'accès à la terre, les droits de propriété et/ou les droits fonciers. Dans ce contexte, le projet devrait également offrir des services de conseil concrets aux femmes qui souhaitent obtenir des droits fonciers

Construire et soutenir les coopératives de femmes dans la culture de leurs champs, qu'elles cultivent ensemble selon un mécanisme de rotation afin d'être plus efficaces et d'apprendre les unes des autres, par exemple Association pour le Développement des Femmes de Kailo (A.D.F.K.A)

Renforcement des capacités des points focaux genre dans les structures partenaires. Assurer qu'il y a toujours un homme et une femme dans les structures qui travaillent ensemble comme points focaux

Appui à l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'égalité des sexes

Développer des matériaux (brochures, livres, photos, émissions radio) sur l'importance de la femme dans l'agriculture et la gestion collégiale des revenus provenant de leur exploitation

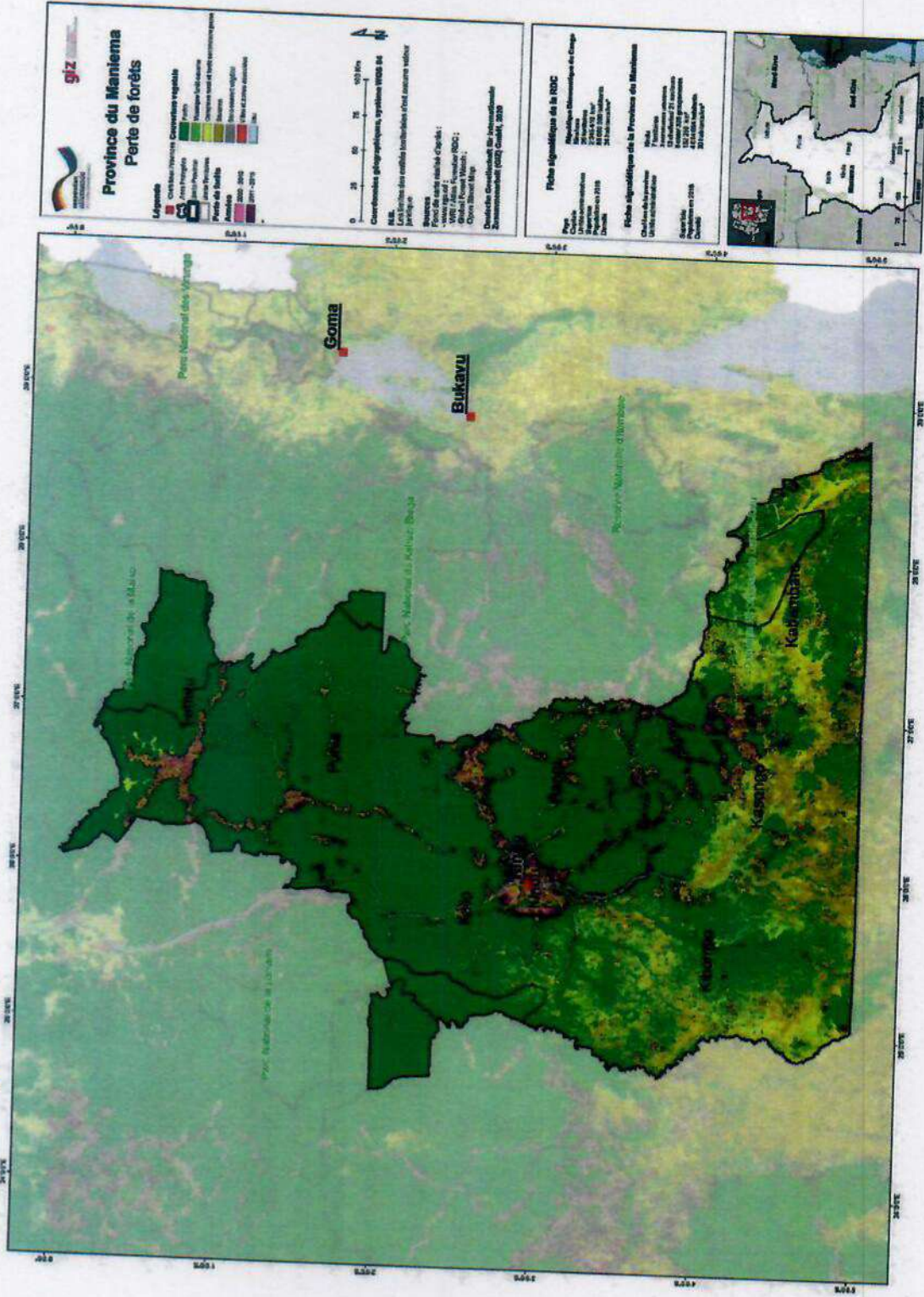
Promouvoir une sensibilisation et/ou animation communautaire sur les droits d'usage des ressources et les droits d'accès à la terre des femmes en particulier auprès des gardiens de la coutume.

Le projet devrait s'attacher à aider les partenaires au niveau nationale mais aussi provincial à mettre en place une collecte de statistique sensible au genre et à introduire un système de suivi pour les activités de genre

Intégrer le partenaire dans les formations de genre pour un changement de mentalité, en particulière en niveau provinciale

Développer un mécanisme de plainte sur le harcèlement sexuel avec les structures partenaire

ANNEXE II Carte de la province



V. Budget

Project Budget		
	Total Budget in USD	Total Budget EUR
<i>exchange rate as at 10.07.2020</i>	<i>1,1199525</i>	
1 Staff	12.195.659	10.888.761
1.1 Long term experts	9.074.922	8.102.445
1.2 Internal technical/admin. Services	1.754.309	1.566.316
1.3 External personnel incl. travel expenses	1.366.427	1.220.000
2 Travel	869.137	776.000
2.1 Travel expenses, project staff in the field	622.732	556.000
2.2 Travel expenses, national experts	229.604	205.000
2.3 Travel expenses, project staff in Germany	11.200	10.000
2.4 Travel expenses, development workers		
2.5 Travel expenses, integrated experts		
2.6 Travel expenses, returning experts		
2.7 Other travel expenses related to projects	5.600	5.000
3 Procurement	1.909.717	1.705.070
3.1 Procurement of goods and equipment	1.405.706	1.255.070
3.2 Construction contracts and procurement of construction materials	504.010	450.000
4 Grant Agreements and Local Subsidies	9.464.191	8.450.000
4.1 Grant Agreements	728.014	650.000
4.2 Local subsidies ¹	8.736.176	7.800.000
5 Training of partners	341.606	305.000
5.1 Participant-related expenses	341.606	305.000

6 Other Direct Costs	3.253.737	2.905.064
6.1 Head office direct costs	4.166	3.720
6.2 Operating costs in country of assignment		
6.3 Other external services purchased	1.344.027	1.200.000
6.4 Other Third-party services	1.457.463	1.301.280
6.5 Others	453.142	404.608
7 Total Direct Costs²	28.037.383	25.034.439
8 Indirect Costs/Overheads³	1.962.617	1.752.411
Estimated Budget - Total Eligible Costs	30.000.000	26.786.850

Note:

As GIZ has no basic institutional funding, it operates on the basis of full cost recovery through the contracts/commissions it receives for projects and services. Full costs are consistent of direct project cost and overhead costs.

With respect to the Currency Exchange Rate please note: The Budget is based on GIZ's estimates regarding projected currency exchange rates and annual inflation rates as of the date of the Budget. Significant adverse currency exchange rate and/or inflation rate changes may have a material negative impact on the Budget. If GIZ believes that such impact would jeopardize its ability to achieve the Project milestones or outcomes, GIZ may submit a Budget modification request to the Fund. In evaluating the request, the Fund will consult reasonably with GIZ to determine a course of action that, in the judgment of the Fund, will maximize the achievement of Project objectives within available grant fund.

²¹ Local Subsidies are Financing Agreements. The recipients are local organisations that do not yet have sufficient technical, commercial or administrative capacity, GIZ supports and advises the recipient on how best to implement the agreed measure in line with the terms of the agreement.

²² Direct project costs are costs that can be directly charged to a project (e.g. costs for experts, travel costs, procurement of materials and equipment, grants and local subsidies, training costs and other operating and administration costs). Direct project costs also include allocated project costs, that are in direct causal relation with the project and that are allocated to projects based on timesheets or other allocation formulas.

²³ Overhead costs/indirect costs are costs that cannot be allocated to projects directly. They reflect the administrative costs for procedures such as the preparation and handling of contracts, checking and entry of invoices, HR administration and payroll management, provision of information, communications and all other administrative costs, and are allocated to projects/direct costs in a multistage mark-up procedure based on the user-pays principle.